

Groupe A: Evaluation des programmes de formation initiale

Dans le pays Y, le Ministère de Formation, avec son réseau national de centres de formation, assure 40 % de la capacité totale de formation, principalement dans le domaine industriel. Outre la gestion d'un réseau national de centres de formation, le Ministère est également chargé de gérer des programmes d'apprentissage où sont inscrits les apprentis. Les programmes de formation consistent essentiellement en formation en alternance et destinés aux travailleurs semi-qualifiés et aux jeunes qui n'ont pas terminé l'éducation de base. Le ministère est de loin le pourvoyeur de formation industrielle au niveau des travailleurs qualifiés et des techniciens le plus important du pays. La formation dispensée par des entreprises privées, étant commencé depuis peu, s'est développée ces dernières années mais ces entreprises ne sont pas autorisées à dispenser des formations donnant lieu à une qualification certifiée. La formation est assurée dans deux types de centres : (i) centres polyvalents qui assurent la formation au niveau travailleur qualifié dans différentes qualifications pour différents types d'industries ; et (ii) centres sectoriels qui assurent la formation principalement au niveau technicien, dans des spécialisations que l'on retrouve dans un secteur économique particulier (construction, électricité, transport, cuir et chaussure, bois et ameublement, etc.). L'enveloppe budgétaire affectée au Ministère, y compris les services fournis par toutes ses agences, représente 0.6% du PIB. La moitié de ces montants financent des programmes de formation, le reste sert à financer les services d'emploi et les coûts administratifs de toutes les agences sous la tutelle du ministère.

Le Ministre de la Formation s'est préoccupé des problèmes suivants.

1. Absence de planification de la formation induite par la demande. Les investissements en matière de capacité de formation ou de nouveaux services d'emploi sont octroyés sans considération des besoins du secteur privé.
2. Absence d'autonomie financière et de gestion pour les centres de formation. Les centres publics de formation reçoivent des fonds du budget de l'état et ne font payer que de modestes contributions pour l'inscription et le logement des inscrits.
3. Les services pour le recyclage et le placement de travailleurs affectés par une restructuration économique sont inexistants, ce qui limite les possibilités pour les travailleurs licenciés de revenir sur le marché du travail et qui entrave donc la mobilité de la main-d'œuvre.

Afin de moderniser les services de formation, le Ministre de la Formation propose de lancer un programme de réforme dans le but d'instaurer un dispositif de la formation professionnelle orienté vers la demande et géré par des principes de marché pour satisfaire les demandes en qualifications et compétences des entreprises et des travailleurs devant faire face aux nouvelles réalités économiques. Le programme de réforme se concentre sur : (i) le développement des services d'emploi pour répondre aux besoins de placement et de recyclage des travailleurs affectés par une restructuration économique et (ii) le développement des services de formation afin de créer des liens entre formation pré-emploi et entreprises. Ce dernier projet vise

1. la transformation progressive de la formation résidentielle en une formation en alternance, au niveau des travailleurs qualifiés et des techniciens ;

2. l'amélioration et l'expansion progressive du programme d'apprentissage en recourant au développement d'un nouveau modèle de gestion pour les centres sectoriels de formation ;
3. l'élaboration des programmes de formation pour les formateurs ; et
4. le développement de la formation continue.

En préparation du prochain plan pluriannuel de développement, le Ministre de la Formation demande un financement de son programme de réforme. En contrepartie, le Ministre de Finance exige une évaluation sérieuse des réformes proposés.

Questions posées par le Ministre des Finances :

1. Quel est l'état des lieux concernant la formation professionnelle ? Est-ce qu'une formation dispensée par la ministère de formation aide son bénéficiaire à mieux réussir dans le marché de travail ?
2. Les centres de formation dépensent-ils leur budget de manière efficace ou non ?
3. Concernant le programme de réforme, devrait-il lever les restrictions imposées aux entreprises privées de la formation.
4. Est-ce que les ressources additionnelles dévouées au placement amélioreront le système de formation ?
5. Est-ce que la transformation progressive de la formation résidentielle en une formation en alternance permet aux centres de formation à mieux répondre aux besoins des entreprises ?

L'objectif de cet exercice :

Vous devez préparer l'esquisse des «termes de référence » pour une évaluation qui répond aux questions posées par le Ministre des Finances. Il est important que les termes de référence reflètent une compréhension profonde des enjeux soulevés par les demandes du ministre. Les termes de référence doivent comprendre les éléments suivants :

- Stratégie globale d'évaluation
- Méthodologie
- Besoins en termes de données
- Les aspects difficiles et comment devraient-ils être abordés
- Produits livrables et calendrier
- Niveau de l'équipe d'évaluation (connaissances, expériences)